

## Compte-rendu de la réunion d'information sur le fonctionnement du RPI 9 septembre 2010

### 1) Présentation du RPI:

Rappel de la répartition pour l'année 2010-2011:

A la rentrée, le RPI comptabilisait 120 enfants scolarisés.

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Mme SCHWARZ (Pouligny Notre Dame)	8	16							
Mme PERES* (Pouligny Saint Martin)			12	12					
M AUCANTE* (Crevant)					10	14			
Mme HERAULT (Crevant)							15	9	
Mme RACLET* (Pouligny Notre Dame)								7	17

\* Directeurs des écoles

M Didier Dallot est le président du Syndicat qui gère le fonctionnement intercommunal des trois écoles et Mme Valérie Descoux en est la secrétaire-comptable.

Mme Francine Meillien pour Pouligny Notre dame; Mme Jeannine Découx pour Pouligny Saint Martin et M. Michel Langlois sont les Délégués Départementaux de l'Education Nationale. Ce sont des témoins privilégiés de la vie des trois écoles.

Tous ces acteurs de la vie du RPI, ainsi que les Maires sont remerciés pour leur disponibilité et leur attention.

### 2) Informations pratiques:

Quelques rappels :

- Le transport est un service mis à disposition des familles, l'absence de service (pour intempéries entre autres) ou le fait de louper l'heure de passage n'est pas un motif d'absence valable.
- Les garderies municipales sont des services liés au transport et réservées aux enfants ( et leur fratrie) qui en sont les usagés.
- Les horaires d'accueil (de 9h05 à 9h15 et de 13h05 à 13h15 ) et de sortie (12h15 et 16h15) doivent être respectés pour les enfants non-usagers des transports ( et donc des garderies).
- Toute absence doit être signalée dans la matinée auprès des écoles ou éventuellement auprès des mairies pour d'une part décompter les repas et respecter le protocole de sécurité. (L'élève absent n'a-t-il pas louper le car ?).
- La prise régulière de médicaments ne peut se faire à l'école sans la mise en place d'un protocole. La prise exceptionnelle n'est pas autorisée.
- Le temps du repas scolaire est sous la responsabilité des mairies et donc des personnels communaux. Les enseignants peuvent faciliter la transmission d'informations mais ne peuvent pas intervenir directement. En cas de sortie scolaire empiétant sur ce temps, une autorisation est demandée aux familles.

- Au delà de 4 demi-journées d'absences non justifiées par mois, un signalement est transmis auprès de l'administration. Les motifs d'absences doivent être valables.

Pour toutes ces questions les enseignants restent à votre disposition pour régler d'éventuels problèmes.

### 3) Organisation pédagogique spécifique; Aide personnalisée :

Horaires des séances :

Poulligny Notre Dame	Crevant	Poulligny saint Martin
Lundi matin 8h15 – 9h05 Lundi soir 16h25 – 17 h15	Lundi matin 8h15 – 9h05 Lundi soir 16h25 – 17 h15	Mardi soir 16h25 – 17 h15
Jeudi matin 8h15 – 9h05 Jeudi soir 16h25 – 17 h15	Mardi soir 16h25 – 17 h10 Jeudi matin 8h20 – 9h05	
Pas de projet d'Aide Personnalisée pour les PS-TPS Mme Schwarz interviendra auprès des enfants de CM1 - CM2		

Les propositions seront transmises directement aux familles par l'intermédiaire de la fiche de liaison qui précisera la durée de la période.

En cas de problèmes liés aux transports les familles sont invitées à le signaler auprès des enseignants, le nombre de créneaux permettant des adaptations.

### 4) Élections des parents d'élèves.

Les élections auront lieu vendredi 15 octobre.

Les parents d'élèves élus en 2009 sont appelés à constituer le Bureau des élections. Une réunion de préparation est fixée à Crevant le lundi 27 septembre à 17h00.

Un appel de candidatures est fait auprès des familles.

Le rôle des parents d'élèves est rappelé:

Au Conseil d'école

- Ils siègent au Conseil d'École où ils sont informés du fonctionnement pédagogique et pratique.
- Ils sont consultés sur les différents projets et notamment sur le Projet d'école.
- Ils votent le règlement intérieur.
- Ils sont les porte-paroles des familles.

Les parents d'élèves sont sollicités également pour les aides au fonctionnement du RPI. (Accompagnement, organisation des événements festifs, des collectes pour les coopératives).

Le nombre de sièges pour les parents au Conseil d'École est de 10.

Les actuels parents d'élèves rappellent que l'usage dans le RPI a toujours été de veiller à une bonne représentativité des classes et des communes, mais ce n'est pas une obligation.

#### 5) Actions extérieures, Sorties et animations pédagogiques.

En lien avec le Projet d'école et l'axe de l'ouverture culturelle plus particulièrement, la participation aux opérations « École et cinéma » pour les cycle 2 et 3 et « Ciné-maternelle » pour le cycle 1 a été renouvelée.

Chaque cycle accédera à une sortie théâtre dans le cadre des propositions du théâtre Maurice Sand.

En 5ème période ( Le mardi matin de 11h00 à 11h45) le cycle 2 ( GS/CP/CE1) bénéficiera du cycle piscine dans la continuité des autres années, ainsi que les MS sous réserve d'un nombre suffisant d'accompagnateurs. Il est rappelé la nécessité de renouveler régulièrement l'agrément des parents ou amis de l'école qui est obligatoire pour accompagner cette activité. Sont remerciés tous ceux qui permettent ainsi à cette action éducative de se dérouler dans de très bonnes conditions et en particulier lorsqu'ils ne sont plus directement concernés par la présence de leur enfant.

La première sortie éducative aura lieu jeudi 23 septembre à Pouligny Notre Dame avec la conférence de M Duval en Sciences et découverte du monde.

En ce qui concerne les temps forts du RPI, la fête de Noël restera sur le même principe que les autres années:

- regroupement des enfants pour une animation offerte et le repas;
- représentation( chants) le soir ouverte aux familles des enfants.

#### 6) Questions diverses:

- L'attention est appelée sur les jeux quelquefois violents de certains enfants.
- Des questions de précisions sont demandées sur le site Internet du RPI.